

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19687 - 76ÈME ANNÉE

Conséquence du maintien de l'ouverture de l'aéroport aux passagers venant de pays gravement infectés par la COVID-19

Trafic de faux certificats de tests négatifs au COVID-19 : quels dégâts à La Réunion ?

L'annonce de la découverte d'un trafic permettant de venir à La Réunion sur la base d'une fausse attestation de test négatif à la COVID-19 rappelle l'insuffisance des mesures prises pour protéger la population des cas importés en provenance de la France, un pays submergé par un raz-de marée de nouveaux cas et de décès liés au coronavirus. Combien de personnes potentiellement contagieuses ont-elle pu embarquer dans des avions transportant plus de 400 passagers avant de se mêler à la population dans un des nombreux centres commerciaux ouverts à La Réunion ?

L'AFP annonce le démantèlement d'un trafic de faux certificats de tests négatifs au Covid-19 à l'aéroport de Roissy. En échange de 150 à 300 euros, un passager pouvait obtenir un papier affirmant qu'il venait de passer un test négatif dans un laboratoire. Voici le mode opératoire : « les mis en cause établissaient de faux certificats en reprenant le nom d'un laboratoire existant, puis les transmettaient aux acheteurs en format papier ou numérique, selon une source aéroportuaire ». Rappelons que pour embarquer à La Réunion depuis la France, tout passager doit présen-

ter un résultat négatif à un test de dépistage coronavirus daté de 72 heures. Rappelons aussi qu'au moment de l'embarquement, les agents de comptoir d'enregistrement n'ont aucun moyen de vérifier la véracité du document présenté.

Profitant donc de cette grave carence dans le protocole sanitaire sensé protéger les Réunionnais des cas importés de coronavirus, des trafiquants ont donc saisi la bonne aubaine, avec la certitude pour les clients de ce trafic de rester dans l'impunité eu égard à l'absence de test systématique des passagers à La Réunion.

Selon l'AFP, ce trafic concernait surtout les vols à destination de l'Afrique. La Réunion faisant géographiquement partie du continent africain, et Air Austral desservant La Réunion depuis Roissy, difficile de croire que des passagers voulant venir à La Réunion n'aient pas recours à ce type de trafic. Cela signifie que des personnes pouvant transmettre la COVID-19 peuvent donc embarquer sans problème dans un avion où se concentrent plus de 400 personnes, pour ensuite se mêler à la population réunionnaise à leur arrivée sans aucun contrôle, car tests et quarantaine à l'arrivée ne sont plus obligatoires. Sachant que

deux des plus grands centres commerciaux de La Réunion se situent à moins d'un kilomètre de l'aéroport et qu'ils peuvent accueillir simultanément plus de 2000 personnes chacun, on peut mesurer tout le danger que ces fraudeurs peuvent faire courir à la population réunionnaise.

De plus, tout au long d'un vol de plus de 10 heures, comment croire que plus de 400 personnes vont constamment toutes garder le masque ? En effet, les passagers ne mangent pas les uns après les autres mais en fonction des impératifs liés au service. Cela signifie que lors du dîner et du petit-déjeuner, l'avion se transforme en un restaurant de plus de 400 convives où les mesures de distanciation sociale sont bien impossibles à respecter.

Souhaitons qu'après l'annonce d'un pareil trafic, les autorités prennent des mesures drastiques pour empêcher que de nouveaux cas importés de France viennent aggraver une situation déjà dramatique.

M.M.

Madagascar : Retour triomphal du Dais royal de Ranavalona III après 123 ans d'exil

C'est avec une émotion considérable qu'une foule importante a salué le retour du Dais royal de Ranavalona III, hier à Antananarivo. Ce symbole de la souveraineté de Madagascar a eu droit à un accueil digne de celui réservé à un chef d'État de retour d'exil. L'exil du Dais royal de Ranavalona III a duré 123 ans.

Hier, 123 ans après avoir été volé par des Français puis recelé par l'État français dans son Musée des Armées, le Dais royal de Ranavalona III est revenu à Madagascar hier. Arrivé à bord d'un vol d'Air France, la couronne fut symboliquement remise par l'Ambassadeur de France à Madagascar à Lalatiana Andriatongarivo, ministre de la Culture et de la Communication.

Placé ensuite à bord d'un véhicule découvert et escorté par des gardes, le Dais royal a ensuite quitté Ivato pour prendre le chemin du Rova Mandjakamiadana à Antananarivo.

Dès son entrée dans les faubourgs d'Antananarivo, le cortège a été salué par une foule considérable, certains s'inclinant pour rendre hommage à ce symbole de retour après une si longue séparation. Le même engouement a été relevé tout au long de la progression jusqu'à la porte du Rova surmontée par l'aigle, en passant par Analakely. Au Rova, il fut accueilli par un discours de Lalatiana Andriatongarivo, et d'une princesse de la famille royale.



Ce retour triomphal faisait penser à celui d'un chef d'État revenu d'un long exil. Volé en 1897 par des Français, ce symbole de l'unité malgache utilisé par le souverain pour demander la bénédiction de son peuple était exposé dans le Musée des Armées à Paris. Son retour hier à Madagascar 123 ans après ce vol a fait l'objet d'une virulente sortie de la Commission culture du Sénat, rappelant que selon la loi française, le Dais royal de Ranavalona III appartient à la France et que seule une loi peut autoriser sa cession. Manifestement, ces sénateurs n'ont pas compris ce que signifie le retour du Dais royal à Madagascar. Envisagent-ils un instant que les milliers de Malgaches qui ont salué son retour accepteront d'être volé une deuxième fois ?

M.M.

France : le Sénat contre le retour du dais royal de Ranavalona III

La commission culture du Sénat français a publié un communiqué affirmant son opposition au retour du symbole de souveraineté malgache volé par des Français et recelé par l'État français dans son musée des Armées. Intitulé « Prêt de la couronne du dais de Ranavalona III : une initiative malvenue qui bafoue une nouvelle fois l'inaliénabilité des collections et la nécessaire autorisation du Parlement », le communiqué des sénateurs affirme que le dais royal de Ranavalona III est la propriété de la France et que seule une loi peut organiser une cession. En France, le vol d'objets dans des pays colonisés est légalisé, et la

loi considère que ce qui a été volé fait partie du patrimoine de la France. Autrement dit, un voleur vous dérobe un bien dans votre maison, rentre chez lui et vous répond que pour récupérer votre bien, vous devez attendre que le voleur daigne bien voter une loi allant dans ce sens.

« Quelques heures à peine après avoir débattu en séance publique des modalités du retour de vingt-six pièces du trésor d'Abomey à la République du Bénin et du sabre dit d'El Hadj Omar Tall à celle du Sénégal, les membres de la commission de la culture du Sénat sont stupéfaits d'apprendre, par voie de presse, le départ, dans la nuit, vers Antananarivo, de la couronne du

dais de Ranavalona III conservée depuis 1910 au Musée de l'armée. Ce retour précipité et en catimini, effectué au mépris de toute consultation de la représentation nationale, seule autorité compétente pour autoriser la sortie de ces biens des inventaires nationaux, illustre de nouveau la tentation du Gouvernement de faire systématiquement prévaloir les enjeux diplomatiques sur l'intérêt culturel, scientifique et patrimonial des biens composant les collections publiques françaises. Ces biens, juridiquement inaliénables, ne sont pourtant pas cessibles au gré de l'évolution des relations internationales. »

Edito

Occupons-nous de La Réunion

La semaine dernière nous étions intoxiqués par un phénomène Halloween venu des Etats-Unis. Cette semaine nous sommes envahis par des informations qui tournent en boucle sur les élections américaines. Est-il possible d'accorder la même durée pour réfléchir sur les conditions de vie des Réunionnaises et des Réunionnais?

En effet, la moitié de la population réunionnaise vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Plus de la moitié des enfants sont concentrés dans des familles qui vivent de minimas sociaux. 58% des jeunes de moins de 25 ans sortis de l'école sont déjà inscrits à Pôle Emploi. On peut dire aussi que la situation de pauvreté s'est aggravée avec l'arrivée du Coronavirus. Le phénomène touche même des personnes qui ont un emploi. Ce contexte social aurait dû mobiliser le temps disponible de nos cerveaux pour examiner les solutions de sorties de crise.

Au contraire, nous subissons plutôt les campagnes médiatiques pour des sujets très éloignés de la vie réelle. Hier, c'était Halloween distributeur de bonbons aux enfants dans un pays d'obésité., totalement contraire aux directives de santé publique. Aujourd'hui, c'est l'élection présidentielle américaine, avec l'annonce que les Etats-Unis sont officiellement sortis du Traité de Paris sur le climat. Et, c'est le seul pays qui agit ainsi parmi 200 signataires.

Occupons-nous de La Réunion et de l'avenir. Les enfants Réunionnais ne demandent pas la Lune. Seulement une petite place dans le cœur des adultes et la priorité dans les médias leur pays. Est-ce vraiment trop demander ?

Julie Pontalba

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Ot é

In lang kréol koni é rokoni dann New-York in gran vil Zétazini

Zot i koné dopi mardi passé, néna in gran zéléksyon Zétazini, in péi lési tèlman gran épi néna si tèmman moun déssèrtin i apèl ali, in péi kontinan, promyé péi dsi la tèr d'aprè sak in péi di - pétète san tardé sar la Chine-mé pou l'instan sé li... Sèryèzman, zot téi pans pa moin té sava donn azot rézilta zéléksyon la éspass laba. Non biensir ! I sifi pou sa d(agard la télé épi pran pasyans. Mé dizon mi profite lo lokazion pou anparl in pé son kapital ékonomik New York. Parla nèf milyonn moun pou la vil èl mèm, mé vinnsis milyon si i kont lo gran Newyork.

Pou kosa mi vé anparl vil la ? Sinploman, pars laba i koz a popré 170 lang é néna vinn-sink pour san la popilasyon na poin la lang zanglé (i di amèrikène) konm lang matèrnèl. Si tèlman la vil la déside parla an 2008-2009 trouv in tik-tak pou son l'administrasion dsi lo poinnvizé d'la lang. Konmsa la desid, anplis l'anglé, mète anlèr sis lang ofisyèl épi in tikètak pou rosouvoir konm k'i fo lo moun va fé démarsh dann bann sèrvs ofisyèl.

Kèl lang banna la shoizi ? Dabor néna l'anglé, épi koréin, épi ankor chinoi, arzout èk sa léspagnol, litalien, russ, épi o sizyèm sé la lang kréol banna i apèl french kréol. Biensir la pa kréol rényoné, ni martiniké, ni gwadloupéin, épi d'ot mé kréol in péi kréolofone i apèl Haïti. Néna i bonpé haïsien dann vil la. Astèr, mi koné pa pou vréman dann kèl ka é pou fé kosa i ansèrv kréol, mé sré intèrésan konète si par ébzanzp i ansèrv lang - la dann lékol, dsi bann papyé létasivil dan l'inivèrsité la roshèrch épi d'ot séktèr la vi sosyal, la vi ékonomik, la roljyon épi d'ot séktèr. Moin néna mon l'idé, mé si zot i sava dsi l'internet zot sar informé konm moin.

Antouléka mi trouv banna lé avansé dsi poinnvizé linguistik é kan wi kalkil konm lété difisil isi fé avans in pé nout lang kréol rényonèz é nou lé blijé romak, konm i di, pèrsone lé profète dann son péi, mé obli pa kréol lé koni é rokoni dann in gran péi konm lé zétazini.

Justin